

AFFAIRE N° 23. - Autorisation de construire en régie communale le mur de clôture du terrain YUE-YEW, rue Masagran.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a fait le 9 JUIN 1969 l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame YUE-YEW, sis rue Masagran, à proximité du Groupe Scolaire des Camélias filles.

Destiné à recevoir ultérieurement un plateau d'évolution, il serait bon de prévoir dans l'immédiat une clôture extérieure, sur la rue Masagran, qui permettrait de délimiter correctement l'emplacement de la cour réservée aux élèves de l'école, et de donner un caractère beaucoup plus esthétique à l'endroit.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à construire en régie communale le mur de cette clôture.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
Louis Louis, le 5 Mai 1971
Louis de Liefet
Le Secrétaire Général
c/c: M. Tardieu
Pour copie certifiée conforme
au B. Directeur des Affaires Financières
M. L. Alarcon